Service de la Protection des Végétaux
Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Régional de l'Alimentation Poitou-Charentes

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES



S.R.A.L. POITOU – CHARENTES

Bulletin technique n° 14 du 27 mai 2009 (2 pages)

Grandes Cultures

COLZA : stade G4 à G5

Les populations de **pucerons cendrés** n'ont pas évolué.

A surveiller ...

POIS de PRINTEMPS : stade fin floraison à gousses plates

Ravageurs

Les **pucerons** restent peu présents. Pour **les tordeuses** en Charente-Maritime, les captures se poursuivent, le seuil est atteint en productions de semences ou destinées à la consommation humaine. En Vienne et Deux-Sèvres les captures sont très irrégulières selon les sites, parfois élevées (Saint-Sauvant, Chenay).

A surveiller et intervenir si nécessaire.

BLE : stade floraison à formation du grain

Maladies

En parcelles tardives sur blé tendre (en situations à risque élevé) et sur blé dur, la protection vis-à-vis de la **fusariose** est à effectuer cette semaine.

Ravageurs

Pour les **pucerons**, le vol à la tour est très faible et en parcelles la présence sur épis n'a pas évolué, restant à un faible niveau.

A surveiller.

TOURNESOL : stade 2 paires de feuilles à E1

Phomopsis

L'observation de symptômes dans certaines parcelles ces deux dernières années, montre que **l'inoculum reste présent** dans la région.

Pour l'instant, la maturation des périthèces a progressé mais le niveau atteint est insuffisant pour permettre des projections de spores significatives (qui nécessiteront par ailleurs des passages pluvieux).

Voir prochain bulletin.

Pucerons

En parcelles, les pucerons sont présents mais on ne note pas de progression importante des infestations. En situations au stade 2 à 4 paires de feuilles, la fréquence est de 60 à 90 % de plantes colonisées, le nombre moyen de pucerons par plante est très variable, de 5 à 40. Une progression de **l'activité des auxiliaires** est signalée (coccinelles, syrphes).

Le stade de fin de sensibilité est pratiquement atteint en situations précoces.

A surveiller, surtout en situations tardives.

MAIS : stade 2 à 9 feuilles

Sésamie-Pyrale

Les captures de **sésamie** sont signalées en Charente-Maritime et sud Charente sur un nombre plus important de sites, les valeurs sont assez faibles.

Des captures de **pyrale** sont également notées dans ces départements et ponctuellement en Deux-Sèvres.

Actualisation des périodes d'intervention pour la sésamie (hors Vienne) en culture dépassant le stade 4-5 feuilles :

- **30 mai au 5 juin** pour le 1er traitement à base de pyréthrinoïdes (à demi-dose, à renouveler 14 jours plus tard) ;
- **9 au 15 juin** pour la stratégie en passage unique à base de pyréthrinoïdes ; à part sur la façade atlantique, cette stratégie devrait assurer un conrôle suffisant du ravageur, vu le faible niveau du stock larvaire observé à l'automne depuis 2 ans.

En cas de températures élevées, l'application est à réaliser de préférence en début ou en fin de journée pour améliorer l'efficacité.

- **Du 28 au 31 mai pour le Dimilin Flo** à dose pleine. Pour ce produit, il n'y a pas de risque de favoriser des pullulations ultérieures de pucerons, il peut être suivi sans délai de la mise en place de trichogrammes pour contrôler la pyrale.

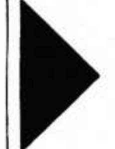
Remarques :

- Pour les **maïs spéciaux en Vienne** (et les rares parcelles de maïs consommation très exposées au risque sésamie), l'application unique à base de pyréthrinoïdes se situe du **14 au 18 juin**, le premier passage en stratégie à 2 applications est à prévoir du **7 au 10** juin (à confirmer).
- Pour les levées **très tardives** (actuellement au stade levée à 2 feuilles), le risque d'attaque est important ; une protection sera indispensable au delà du stade 4-5 feuilles.

P145



Prochain bulletin le 4 juin



BLE

Pucerons
Pas d'évolution
A surveiller

TOURNESOL

Pucerons
Situation stable
A surveiller

MAIS

Sésamie
Captures sur davantage de sites
Précisions sur périodes d'intervention

Pyrale
Quelques captures

REGLEMENTATION

Retrait A.M.M.
Voir page 2

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Alimentation
13 Route de la forêt
86580 BIARD
Tél : 05 49 62 98 25
Fax : 05 49 62 98 26

Directrice gérante : Martine FALLON

Site internet : www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :sral.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°1664-AD
ISSN n°0294-4693



Ministère de l'agriculture
et de la pêche

22 mai 2009

Message réglementaire

Retrait d'une autorisation de mise sur le marché à titre d'introduction parallèle

Principaux textes officiels de référence : Chapitre III du Titre V du Livre II du code rural.

Partie législative : articles L253-3 et L253-4 relatifs à la mise sur le marché des produits phytosanitaires.

Partie réglementaire : articles R253-46 et R253-52 à R.253-55.

Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : article 24

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique dénommé STAR 100 (AMM n°2000256) détenue par la société ENDRES MERAT H sise à Tettnang – Allemagne a été retirée par décision datée du 22 mai 2009. Cette autorisation de mise sur le marché permettait l'introduction sur le territoire français, en vue de sa mise sur le marché français, du produit autrichien MAC ALPHA CYPERMETHRINE (AMM n°2295-03).
Le retrait de cette autorisation a été décidée aux motifs suivants :

- le produit autrichien dénommé **MAC ALPHA CYPERMETHRINE (AMM n°2295-03)** ne bénéficie plus actuellement d'une autorisation de mise sur le marché en Autriche ;
- les analyses entre le produit STAR 100 et le produit de référence ASTOR démontrent l'absence d'identité au sens de l'article R.253-52 du code rural entre les 2 produits.

Le retrait du produit STAR 100 est effectif à compter de la date de signature de la décision, soit au 22 mai 2009. Ce retrait n'est assorti d'aucun délai à la commercialisation et à l'utilisation des produits.